année *k'ai-yuan* (732), un ordre impérial [dit] : La doctrine de Mo-ni (Mâni) est foncièrement une croyance perverse; faussement elle prend le nom du bouddhisme. Mais puisque c'est la religion des maîtres[1] des Hou d'Occident, si leurs disciples la pratiquent personnellement, ils ne devront pas être jugés comme des coupables. » 玄宗開元二十年敕。末尼本是邪見。妄稱佛教。既爲西胡師法。其徒自行。不須科罰。 Tche-p'an, l'auteur du *Fo tsou t'ong ki*, écrit ici le nom des manichéens 末尼 *mo-ni* (**mwat* [ou *mwar*]-*n'i*); c'est l'orthographe qu'il a généralement adoptée, au lieu que tous nos textes historiques ont 摩尼 *mo-ni* (**mwa-n'i*). Comme il semble bien que son texte dérive ici du *T'ong tien* ou d'une source qui, comme le *T'ong tien*, écrivait 末摩尼 Mo-mo-ni (Mâr Mâni), on voit que c'est sans doute par une contraction arbitraire de Mo-mo-ni que Tche-p'an a obtenu son orthographe anormale[2].

[**Texte VII.**] Tou Yeou, à qui nous devons la mention la plus ancienne de l'édit de 732, a également inséré dans son *T'ong tien* d'importants fragments de la relation de voyage écrite par son parent 杜環 Tou Houan, qui fut prisonnier des Arabes de 751 à 762[3]. Parmi ces fragments, il en est un où, après avoir parlé du royaume de 拂菻 Fou-lin qu'on appelle aussi 大秦 Ta-ts'in et de quelques autres royaumes, Tou

(1) Le mot «maître» ne paraît pas employé ici de façon vague, c'est la traduction régulière du sogdien *mwčk'*, et par suite de *mou-chö* (cf. *supra*, 1re partie, p. 570, 590). Quand donc le texte parle des 徒 *t'ou*, «disciples, adeptes», il doit s'agir des simples religieux, disciples de ces διδασκάλοι.

(2) A l'époque de Tche-p'an d'ailleurs, c'est-à-dire au XIIIe siècle, les implosives avaient disparu du chinois du Nord, et la différence entre les deux *mo* n'était plus qu'une question de ton. Il est probable en outre que le dernier mot du texte de Tche-p'an, 罰 *fa*, est altéré du 罪 *tsouei* donné par le *T'ong tien*.

(3) Cf. Chavannes, *Documents sur les Tou-kiue occidentaux*, p. 298.